

ADHÉREZ À LA **VISION ZERO**

L'adhésion des entreprises à la VISION ZERO est un **engagement volontaire** pour réduire le nombre et la gravité des accidents du travail, des accidents de trajet et des maladies professionnelles.

ENGAGEZ-VOUS

Pour adhérer à la VISION ZERO, consultez le site www.visionzero.lu et inscrivez votre entreprise par un simple formulaire.

Engagez-vous par un **plan d'action** en matière de sécurité et de santé au travail et réduisons ensemble le nombre et la gravité des accidents et des maladies professionnelles.

Découvrez les entreprises engagées sur le site.

LES AVANTAGES POUR VOTRE ENTREPRISE

- Diminution des **accidents du travail** et des **maladies professionnelles**
- Augmentation de la **motivation du personnel** et de la **productivité**
- Impact positif sur **l'image de votre entreprise**
- Accès à **l'espace entreprise** (réalisation d'affiches VISION ZERO personnalisées, commande de gadgets personnalisés, gestion des données de l'entreprise, téléchargement annuel du plan d'action, ...)
- Mise à disposition du logo VISION ZERO « **Entreprise engagée** »
- Faire partie de la **communauté nationale** pour la prévention des accidents du travail, de trajet et des maladies professionnelles

**VISION
ZERO** RISQUES
ACCIDENTS
MORTS

www.visionzero.lu

  visionzerolu

@ prevention.aaa@secu.lu

+352 26 19 15 - 2201

Les initiateurs de la VISION ZERO :


ASSOCIATION
D'ASSURANCE ACCIDENT


UNION DES ENTREPRISES
LUXEMBOURGEOISES


INSTITUT NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

ENTREPRISES, **ENGAGEZ-VOUS**



Sécurité-Santé au travail. Tous concernés !

VISION ZERO

RISQUES
ACCIDENTS
MORTS

Sécurité-Santé au travail. **Tous concernés!**

La VISION ZERO est la stratégie nationale
de prévention des accidents du travail,
des accidents de trajet
et des maladies professionnelles.

OBJECTIFS NATIONAUX 2016-2022

- **Prise de conscience** des décideurs, des travailleurs désignés, des délégués à la sécurité, plus généralement de tous les salariés et de tous les autres acteurs impliqués des avantages qu'offre une approche systémique voire intégrée de la sécurité et de la santé au travail
- Diminution de **20%** du taux de fréquence national, tous secteurs confondus, des accidents liés au travail par rapport à 2014 (taux de fréquence de 5,37%), en dirigeant un effort particulier aux secteurs à risques les plus élevés
- L'objectif de la VISION ZERO est la **diminution continue du nombre des accidents graves et mortels**, c'est-à-dire zéro mort, zéro blessé grave

Signataires de la charte nationale VISION ZERO

- Les Ministères : Ministère de la Sécurité sociale, Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, Ministère de la Santé, Ministère de l'Intérieur, Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative
- Les syndicats nationaux : CGFP, LCGB, OGBL
- Les initiateurs : Association d'assurance accident (AAA), Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL), Institut National pour le Développement durable et la Responsabilité sociale des entreprises (INDR)

4 PRINCIPES



- ▶ La vie est un bien non négociable
- ▶ L'homme est faillible
- ▶ L'homme a des limites de tolérance
- ▶ Chacun a droit à un lieu de travail sain et sécurisé

7 RÈGLES D'OR



- ▶ Faire preuve de leadership - montrer son engagement
- ▶ Identifier les dangers - évaluer les risques
- ▶ Définir les objectifs - élaborer des programmes
- ▶ Garantir un système sûr et sain - être organisé
- ▶ Assurer la sécurité et la santé sur les machines, les équipements et les lieux de travail
- ▶ Améliorer les qualifications - développer les compétences
- ▶ Investir dans la personne - motiver par la participation

JOSY_VICTIME D'UN ACCIDENT DU TRAVAIL

« UN ACCIDENT DU TRAVAIL :
UNE ÉPREUVE AU QUOTIDIEN »

CINDY_VICTIME D'UN ACCIDENT DE TRAJET

« UN ACCIDENT DE TRAJET
A BOULEVERSÉ MA VIE »

PEDRO_VICTIME D'UN ACCIDENT DU TRAVAIL

« UN ACCIDENT DU TRAVAIL
M'A BLESSÉ À VIE »